

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 25 novembre 2025

Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes **Les Caf engagées avec près de 60 000 aides versées aux victimes de violences conjugales depuis deux ans**

A l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la Cnaf et les Caf, en lien avec le Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, réaffirment leur engagement et dressent un bilan fort : depuis le lancement de l'Aide universelle d'urgence en décembre 2023, près de 60 000 personnes ont pu bénéficier d'un soutien concret pour se reconstruire. Avec un montant moyen de 891€, cette aide vise à couvrir les premières dépenses essentielles. Son succès témoigne de l'importance d'un dispositif rapide, accessible et humain, porté par les Caf, avec un accompagnement adapté dans les Caf expérimentatrices du Pack nouveau départ.

Face aux violences conjugales, la loi du 28 février 2023 a instauré l'Aide universelle d'urgence, attribuée par les Caf à toutes les victimes, qu'elles soient allocataires ou non, en cours de séparation ou non, avec ou sans enfant, et sans condition de ressources.

Une aide versée entre 3 à 5 jours par les Caf

La demande, réalisée en ligne sur caf.fr ou en accueil, nécessite un justificatif de moins d'un an attestant des violences (dépôt de plainte, ordonnance de protection ou signalement au procureur). D'un montant minimum de 240€, elle est calculée en fonction **des ressources et du nombre d'enfants** de moins de 21 ans à charge le mois précédant la demande. Les Caf assurent une réponse rapide à la situation en procédant au versement de cette aide dans un délai de 3 à 5 jours.

Un dispositif intégré dans le Pack Nouveau départ

Cette aide s'inscrit dans l'expérimentation **Pack Nouveau départ**, menée dans plusieurs départements sous le pilotage ministériel du Service des droits des Femmes, qui coordonne l'action des Caf, des départements et des partenaires locaux pour une prise en charge **rapide, globale et adaptée** des victimes.

Pour en savoir plus

[Décret n°2023-1088 du 24/11/2023 relatif à l'aide universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales](#)

[Violences conjugales : une aide d'urgence pour vous protéger sur \[caf.fr\]\(https://caf.fr\)](#)

[Arrêtons les violences](#)

Contacts Presse

Virginie RAULT - 07 78 95 49 90

Julien PRADINES - 06 15 95 78 79

presse@cnaf.fr

Suivez notre actualité sur [@cnaf_actus](#)

La Cnaf et les 101 Caf, à chaque étape de la vie

Les 101 Caf accompagnent les enfants, les jeunes et les familles et contribuent à la cohésion sociale par le versement des prestations de solidarité et des aides au logement. Chaque mois, elles conseillent et soutiennent ainsi 13,5 millions d'allocataires représentant 32 millions de bénéficiaires, soit près d'1 habitant sur 2. Aux côtés des élus et acteurs de terrain, elles contribuent également à développer des équipements pour toutes les familles et à réduire les inégalités territoriales.